YERRES

Publication le 29/10/2026

Services techniques
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/VB

DECISION N° 2026/287

OBJET : Avenant n° 1 au marché n° 01/2025 relatif aux prestations de salage et déneigement des voies communales conclu avec les établissements BRUNEL

Le Maire de la commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2026/03/007 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 22 mars 2026 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n° 2026/148 de délégation de signature, en matière de marchés publics et de délégations de service public à Madame Nicole LAMOTH, Conseiller municipal délégué,

VU le Code de la commande publique applicable au 1er avril 2019,

VU la décision n° 2024/478 en date du 18 décembre 2024 concernant le marché à procédure adaptée relatif aux prestations de salage et déneigement des voies communales conclu avec les établissements BRUNEL,

VU le marché correspondant n°01/2025 en date du 15 janvier 2025,

CONSIDERANT que le prix global et forfaitaire annuel du marché est de 25 400,00 € HT,

CONSIDERANT que le montant maximum annuel des prestations pour la partie à bons de commande est de 50 000,00 € HT,

CONSIDERANT qu'il convient de passer un avenant n° 1 pour prolonger la durée du marché jusqu'au 28 février 2027 afin de couvrir l'intégralité de la période hivernale,

CONSIDERANT que l'avenant n° 1 concerne les prestations rémunérées par le prix global et forfaitaire,

D E C I D E

D'APPROUVER ET DE SIGNER l'avenant n°1 au marché n° 01/2025 en date du 15 janvier 2025 avec les établissements BRUNEL sise, 1 rue Royale – 91330 Yerres,

DIT que le marché susvisé est prolongé jusqu'au 28 février 2027,

DIT que le montant de l'avenant n° 1 est de 7 647,36 € HT,

Reçu en préfecture
le 29/10/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261029-lmc112414H1-AR

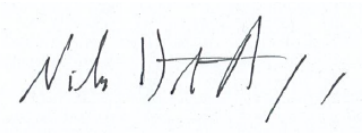
DIT que le nouveau montant annuel du marché pour la partie à prix global et forfaitaire est de 33 047,36 € HT,

DIT que l'avenant n°1 est conclu à compter de sa notification et pour la durée du marché restant à courir,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Signé électroniquement par
Nicolas DUPONT-AIGNAN





Le 29 octobre 2026
Nicolas DUPONT-AIGNAN

Reçu en préfecture
le 29/10/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261029-lmc112414H1-AR